

DÉPARTEMENT DES DEUX SÈVRES


 COMMUNE D'AUBIGNY (79390)



COMpte Rendu DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'AUBIGNY, dûment convoqué le 15 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Daniel MALVAUD, Maire.

- Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11
- Présents : M DABIN Pierre, Mme BACHELIER Marie, M JEUDI Daniel, Mme MANSON Danielle, Mme JEUDI Marilyne, M MALVAUD Daniel, Mme GIRAULT Élisabeth, Mme BOUDET Nathalie, M GIRARD Sébastien, Mme GERBIER Sylvie, M CABARET Patrick
- Absent : néant
- Secrétaire de séance : M Patrick CABARET assisté de Véronique LUNEAU
- Affiché le : 29/09/2020

A. Positionnement des élus pour la mandature sur l'opportunité d'implanter des éoliennes

M le Maire informe que la commune est régulièrement sollicitée par des sociétés implantant des éoliennes. Toutes y ont identifié un fort potentiel éolien.

Afin de pouvoir apporter une réponse constante et équitable, M le Maire propose au conseil de se positionner pour la mandature 2020-2026.

M le Maire rappelle les documents émanant de la société ERG transmis par mail vendredi dernier.

M le Maire fait un tour de table pour recueillir l'avis des membres du conseil avant le vote.

L'ensemble des membres du conseil s'opposent à l'implantation d'éoliennes et ne souhaitent donc pas donner leur accord pour des études préalables. Les raisons sont les suivantes :

Pollution visuelle (rappel : la Gâtine est engagée dans un projet de création de Parc Naturel Régional), effets néfastes sur la santé des hommes et des animaux (présence d'élevage), déjà trop d'éoliennes en Deux-Sèvres (50% des éoliennes de la Région Nouvelle-Aquitaine), moins-value immobilière (en cas de revente de sa maison), mauvais héritage environnemental pour les générations futures (dépôt de bilan des sociétés au moment du démantèlement, pas de filière de recyclage des pales, beaucoup de béton qui reste en terre...), peu de retombées financières qui ne compensent pas toutes les nuisances impactant la qualité de vie (« ceux qui récoltent les avantages ne sont pas ceux qui subissent les nuisances »).

De plus accepter l'implantation d'éoliennes sur une commune c'est également impacter les communes voisines qui n'en veulent pas forcément.

Cependant 3 membres du conseil ne sont pas opposés à l'implantation d'éoliennes domestiques pour l'autoconsommation à étudier au cas par cas.

M le Maire estime que le seul avantage des éoliennes est de fournir du travail aux entreprises de VRD / TP lors de leur raccordement.

M le Maire rappelle que la Nouvelle Aquitaine et notamment les Deux-Sèvres ont vu la prolifération de nombreux parcs éoliens et que le Département a décidé d'en freiner l'implantation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants :

- **de ne pas donner suite à la demande d'étude de faisabilité préalable**
- **de refuser les projets d'implantation de parc éolien sur le territoire communal pour la mandature 2020-2026.**

B. Fonds d'Aide aux Jeunes : appel à contribution

M le Maire informe qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental pour un appel à contribution au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ).

M le Maire rappelle que le FDAJ est un outil d'accompagnement d'insertion socioprofessionnel au service des jeunes du Département âgés de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés financières.

M le Maire rappelle que le bilan 2019 a été envoyé par mail au conseil.

M le Maire rappelle que la communauté de communes (à laquelle la commune contribue) a pris la compétence en ce domaine et qu'elle semble l'échelon le plus pertinent.

De plus, aucun crédit n'ayant été porté à la ligne 65733 « Département », M le Maire propose de ne pas verser de contribution pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes d'autant plus que la compétence relève de la Communauté de Communes.

La question de savoir pourquoi la Gâtine contribue autant et reçoit aussi peu est posée. Des hypothèses sont avancées : moins de jeunes dans la tranche d'âge, moins de besoin... ? Plusieurs membres du conseil municipal expliquent que certains points du rapport sont peu explicites. Des éclaircissements seront demandés à la Communauté de Communes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 6 voix contre et 5 abstentions, décide de ne pas verser de contribution au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

C. Contrat de maintenance des cloches

M le Maire informe que le contrat de maintenance des cloches arrive à son terme. L'entretien des cloches est réalisé annuellement par l'entreprise Gougeon.

Il existe peu d'entreprises campanaires : Gougeon et Bodet.

M le Maire présente l'offre transmise par l'entreprise Gougeon : Le contrat inclut les visites périodiques d'entretien et de maintenance (une visite par an), les interventions pour dépannage à l'exception des pièces détachées.

M le Maire présente le devis de l'entreprise Gougeon pour la maintenance des cloches.

- Devis Gougeon : 168€ HT soit 201.6€ TTC

NB : l'abonnement 2016/2020 était de 163€ HT soit 195.6€ TTC

Le conseil peut choisir entre 3 types de renouvellement :

- Renouvellement par tacite reconduction
- Renouvellement par reconduction expresse pour un an pendant 3 ans maximum
- Renouvellement par reconduction expresse tous les ans pour 6 ans maximum

M le Maire propose de retenir la reconduction tacite, ce qui évite d'oublier de programmer le contrôle chaque année, le technicien contactant lui-même la commune pour prendre rendez-vous. Cette formule est sans incidence sur le tarif.

En cas de reconduction tacite annuelle, l'entreprise proposera un nouveau contrat au terme de 6 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser M le Maire à signer le contrat d'entretien de l'entreprise Gougeon et de retenir l'option de renouvellement par tacite reconduction.

D. Validation du projet de restauration de la croix

M le Maire rappelle l'attachement du conseil municipal au patrimoine communal.

M le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la croix du cimetière

M le Maire informe que la croix en pierre de taille située à l'intersection des allées est en mauvais état et que la sécurité des usagers et la pérennité du monument sont en jeu.

Afin de préserver cet élément de patrimoine et de protéger les visiteurs du cimetière, M le Maire propose la restauration de la croix. Dans ce cadre elle doit être démontée (réfection du socle...) et reconstruite.

M le Maire indique que ce projet pourrait entrer dans le champ de la subvention du plan de relance du Conseil Département pour soutenir les petites entreprises locales.

M le Maire présente le devis de l'entreprise GOUBEAU.

Le montant du devis s'élève à 3 129€ HT soit 3 754.80€ TTC

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	CROIX DU CIMETIERE :				
1.1	Dépose de la croix, découpe de l'embase, pose de l'ensemble, ponçage.	Ens	1,000	504,00	504,00
1.2	Socle 80x80x80, dépose du socle existant, évacuation, maçonnerie de pierres avec pierres d'angles de Valdivienne et moellons.	Ens	1,000	1 155,00	1 155,00
1.3	Tablette béton + pierre repose croix, coffrage tablette, coulage béton armé, enduit finition pierre, pose pierre percée pour la croix de 32x32.	Ens	1,000	574,00	574,00
1.4	Démolition socle béton de base, coffrage, coulage béton armé et enduit ciment, regalage du terrain.	Ens	1,000	896,00	896,00
	Sous-total CROIX DU CIMETIERE :				3 129,00

Il indique également que l'emplacement actuel de la croix ne facilite ni l'entretien du cimetière par le cantonnier, ni les travaux des pompes funèbres. M le Maire indique qu'il serait opportun de profiter du démontage de la croix dans le cadre de sa restauration pour la reculer de quelques mètres afin de dégager le passage.

Le sujet ayant fait débat, il a été convenu que la décision soit mise en suspens jusqu'au 15 octobre afin de laisser le temps aux usagers d'exprimer leur avis. Afin d'aider les administrés intéressés par le sujet à mieux visualiser le futur emplacement, le socle a été matérialisé au sol.

Le choix de déplacer ou non la croix n'affecte pas le projet de la restaurer. Ainsi, le dossier de subvention peut être déposé sans que la décision ne soit prise. Il a été laissé jusqu'au 15 octobre pour recueillir les avis des habitants sur le déplacement et statuer définitivement

M le Maire insiste sur la présence de l'affiche aux entrées du cimetière qui invite les usagers à demander des informations et bien évidemment à faire part de leur avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **Décide de faire procéder à la restauration de la croix du cimetière**
- **Autorise M le Maire à signer le devis de l'entreprise GOUBEAU pour un montant de 3 754.80€ TTC**
- **Autorise M le Maire à rechercher les subventions et à signer tous documents relatifs à ce projet**

E. Plan de financement des travaux de restauration de la croix

M le Maire fait part de l'action du Département qui s'est engagé à soutenir les entreprises locales par le biais d'une aide à l'investissement (1 000 chantiers pour les Deux-Sèvres).

M le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de réaliser le projet de restauration de la croix du cimetière qui a pour objet de préserver un élément de patrimoine et de sécuriser les usagers se recueillant au cimetière.

Les travaux pourraient avoir lieu début novembre après la Toussaint.

Cette aide s'adresse aux collectivités sous forme d'une subvention de 50% sur les travaux entrepris par les communes d'ici à la fin de l'année à hauteur maximale de 5 000€ par projet. Les travaux doivent être terminés au 31 décembre 2020.

Les dossiers doivent être déposés avant le 16 octobre. Le dépôt d'un dossier ne vaut pas automatiquement l'acceptation.

La commune peut présenter 3 projets.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 129€ HT (soit 3 754.8€ TTC). Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	0,00 €	Département - Dispositif de soutien à l'investissement local	1 564,50 €
Travaux	3 129,00 €	Autofinancement	1 564,50 €
Total HT	3 129,00 €	Total HT	3 129,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- **D'approuver le projet de travaux,**
- **De valider le plan de financement,**
- **D'autoriser le M le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.**

F. Habilitation du Maire pour donner procuration de retirer et recevoir les courriers remis par la Poste

Afin de faciliter le fonctionnement quotidien de la commune, M le Maire souhaite donner procuration postale pour que certaines personnes puissent retirer et recevoir les courriers remis par la Poste.

Afin de pouvoir remplir le formulaire de la Poste, il faut qu'il soit dûment habilité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser M le Maire à donner procuration à des membres du conseil et à la secrétaire pour retirer ou recevoir les courrier remis par La Poste.

Les plages horaires d'ouverture de la Poste de Thénézay sont mises en cause car elle est ouverte sur les créneaux où les gens travaillent. De plus les usagers ne savent plus trop où s'adresser : certains courriers et colis sont à retirer au Carrefour Contact qui affiche lui des plages horaires très larges, d'autres à la Poste directement.

G. Désignation d'un conseiller municipal pour le contrôle des listes électorales

M le Maire rappelle que la commission administrative de révision des listes électorales a été remplacée par la commission de contrôle des listes électorales.

Cette dernière exerce un contrôle a posteriori des décisions de radiations / inscriptions prises par le Maire et qu'elle regarde également l'intégralité de la liste électorale

Elle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal ;
- le délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet ;
- le délégué du président du tribunal de grande instance.

M le Maire rappelle que lors de la réunion du 08 Juin 2020 Mme Marilyne JEUDI avait été désignée comme représentant du conseil municipal pour le contrôle des listes électorales, or cette fonction ne peut être confiée ni au Maire ni à adjoint, c'est pourquoi il faut désigner un autre membre du conseil.

- 1 conseiller municipal : Sylvie GERBIER

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de désigner Mme Sylvie GERBIER pour faire partie de la commission administrative de contrôle des listes électorales.

H. Achat de vitrines d'information pour les villages et l'église : validation du devis

M le Maire rappelle que le budget prévoyait l'installation de vitrines d'affichage dans les villages et à l'église. 1 500€ ont été budgétés

M le Maire demande à Mme Danielle MANSON de présenter les devis reçus.

Les devis demandés concernent tous des vitrines extérieures : 6 vitrines 6A4 et 2 vitrines 9 A4.

Mme Danielle MANSON expose les caractéristiques des vitrines et le montant des devis.

Afin de limiter la dépense, le besoin en vitrine est passé en revue. Au final le nombre de vitrines est réduit : 4 6A4 (La Bouquetière, Le Petit Bois/ Grand Bois, La Coudrelle abribus, Fondechien) et 2 9A4 (à proximité de l'église et remplacement de la vitrine cassée à la mairie).

	ABC			Challenger			Sémio		
	HT	TTC/unité	TTC pour 6 6A4 & 2 9A4	HT	TTC	TTC pour 6 6A4 & 2 9A4	HT	TTC	TTC pour 6 6A4 & 2 9A4
6 A4	224,22 €	269,06 €	1 614,38 €	136,00 €	163,20 €	979,20 €	165,56 €	198,67 €	1 192,03 €
9 A4	268,27 €	321,92 €	643,85 €	189,00 €	226,80 €	453,60 €	178,37 €	214,04 €	428,09 €
Frais de port	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	492,49 €	590,99 €	2 258,23 €	325,00 €	390,00 €	1 432,80 €	343,93 €	412,72 €	1 620,12 €

Au regard des nombreuses questions posées par les conseillers la décision est suspendue.

Dans l'attente d'informations complémentaires, la décision est reportée au prochain conseil

I. Questions et informations diverses

1. *Sénatoriales : Présentation des candidatures*

M le Maire rappelle la liste des candidats qui se présentent aux Sénatoriales :

N°	Candidat	Nuance	Remplaçant
1	Mme Nathalie LANZI	SOC	M. Pascal BIRONNEAU
2	M. Philippe MOUILLER	LR	Mme Marie-Pierre MISSIOUX
3	M. Gilbert FAVREAU	LR	Mme Sylvie BRUNET
4	M. Cyril GIRAUD	DVD	Mme Natalie BEGOU
5	Mme Christine HEINTZ	REM	M. Thierry DECHEREUX
6	Mme Cécilia ROCHEFORT	DIV	M. Bruno HERBOUT
7	M. Xavier ARGENTON	DVC	Mme Iréna BARDINET
8	M. Rodolphe CHALLET	DVG	Mme Anne-Laure BLOUIN
9	M. Nicolas GAMACHE	VEC	Mme Virginie LEONARD
10	M. Arnaud HUMBERT	RN	Mme Lucie CHAUMERON

M le Maire indique qu'il a rencontré, M MOUILLER, Mme LANZI, M FAVREAU, Mme HEINTZ et qu'il rencontrera très prochainement M ARGENTON. M GAMACHE avait fixé un rendez-vous collectif avec les communes voisines mais il n'a pas pu s'y rendre.

2. Appel à candidats pour la composition de la Commission intercommunale d'accessibilité

M le Maire rappelle le mail envoyé par la CCPG (M CAQUINEAU) relatif à l'appel à candidats pour la composition de la Commission intercommunale d'accessibilité

Aucun membre du conseil ne souhaite faire partie de cette commission communautaire.

3. Avancement du dossier des impayés de loyers

M le Maire fait le point sur l'avancement de la procédure.

M le Maire a reçu un courriel de la sous-préfecture l'invitant à participer à la réunion CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives) qui se tiendra le 29 septembre 2020.

Il précise également qu'à l'entrée d'un nouveau locataire, il prendra une assurance contre les impayés de loyers, celle-ci ne pouvant être souscrite sur un locataire ayant un encours.

4. Demandes et informations diverses

- Demande d'arrêt de car

Une demande d'arrêt de car a été faite par une famille domiciliée au Grand Bois.

- Gestion des animaux errants

La présence de chats errants est un problème récurrent à la Coudrelle notamment et sur d'autres secteurs de la commune ponctuellement, ce qui crée quelques conflits de voisinage.

La commune s'est rapprochée de l'I-CAD afin d'envisager des actions de sensibilisation et des campagnes de stérilisation.

- Budget participatif du Département

Le Département a mis en place un budget participatif pour soutenir certaines initiatives portées par des associations ou des collectivités. Il est demandé aux habitants des Deux-Sèvres de donner leur avis pour élire quels projets seront aidés.

Pour chaque projet, les porteurs ont indiqué un coût de réalisation (devis à l'appui) permettant de les classer en trois tranches budgétaires.

Seront ainsi aidés :

- Dans la tranche de 1 € à 15 000 € : les 50 projets ayant obtenu le plus de voix
- Dans la tranche de 15 001 € à 50 000 € : les 25 projets ayant obtenu le plus de voix
- Dans la tranche de 50 001 € à 100 000 € : 5 projets ayant obtenu le plus de voix

M le Maire indique qu'un projet concerne potentiellement la commune. Il s'agit de la restauration de bornes Michelin (1-467) déposé par l'association Deux-Sèvres Auto Mémoire.

Pour voter, il faut habiter en Deux-Sèvres et avoir plus de 11 ans. Il est possible de voter soit par bulletin papier soit par internet **budgetparticipatif79.fr**

Il faut choisir au minimum 3 projets et au maximum 6.

La clôture des votes est fixée au **02 octobre 2020**. M le Maire invite donc les habitants à voter.

- Projet de création de nouveaux espaces d'animation de la vie sociale porté par « Familles Rurales »

Un manque de services aux habitants sur l'ancien canton du thénezéen et Gourgé a été identifié.

Mme Sandrine COLLIN, chargée de mission préfiguration animation de la vie sociale qui présente la démarche a transmis un message pour expliquer le contexte et le projet création d'un espace de vie sociale (EVS).

L'association prendra contact avec les communes pour connaître les besoins des habitants.

- Signalétique et mise en valeur du patrimoine

La question de la signalétique pour les chemins de randonnée et le patrimoine a déjà été abordée.

Après échange avec la communauté de communes, 3 solutions sont envisageables :

- Soit la commune met en place sa propre signalétique
- Soit la commune fait appel au service ingénierie de la CCPG pour le design, l'appui au montage financier
- Soit la commune attend quelques années (2/3 ans) car la CCPG aura besoin de revoir l'ensemble de la signalétique

- Entretien de la commune

Il faudrait couper les épines à La Coudrelle sur le trottoir qui fait face à l'abribus. M le Maire indique que le cantonnier sera envoyé à La Coudrelle pour couper la végétation qui empiète sur le domine public.

Certains abords de voies communales (notamment à La Bouquetière) sont fortement enherbés. Le fauchage sera effectué très prochainement (fin de semaine ou début de la semaine prochaine) par l'entreprise ROY.

- Activités et manifestations

L'organisation du rallye voitures vintage organisé par le Comité de Jumelage le 11 octobre prochain est annoncé.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
M Daniel MALVAUD